

SYNTHÈSE

Cessions de titres financiers
(hors brevets, licences
et titres financiers) : PV ou MV
à court terme

Cessions d'immobilisations
(hors titres de participation) :
non soumises au régime
des PV ou MV

RÉGIME DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES (IS)

Cessions de titres
de participation

Sinistres
ou expropriations

**Titres détenus
depuis moins
de 2 ans :**
PV ou MV à court
terme (taux de 0 %)

**Titres détenus
depuis plus
de 2 ans :**
PV ou MV à LT
(taux de 0 % et
réintégration d'une
quote-part de 12 %)

**Étalement
de la PV :**
constatation d'une
provision pour impôt
non déductible ;
réintégration
à partir de N+1

**Non-étalement
de la PV :**
PV déduite en
N incluse dans
le résultat